

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN

Numéro SIRET : **25040086800023**

POSTE COMPTABLE : **PAIERIE DEPARTEMENTALE**

PRÉFECTURE
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

14 MAR. 2017

M14

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget Conservatoire Rayonnement Départemental "Olivier Messiaen"

ANNEE 2017

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES

Jointes Sans Objet

A - Eléments du bilan

- p.16 A1 - Présentation croisée par fonction
p.21 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement
p.23 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement
p.26 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
p.27 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
p.29 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
p.30 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
p.31 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
p.33 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
p.34 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
p.35 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
p.36 A4 - Etat des provisions
p.37 A5 - Etalement des provisions
p.38 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
p.39 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
p.40 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement
p.41 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement
p.42 A8 - Etat des charges transférées
p.43 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- p.44 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
p.45 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
p.46 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
p.47 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
p.48 B1.5 - Etat des autres engagements donnés
p.49 B1.6 - Etat des engagements reçus
p.50 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
p.51 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
p.52 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
p.53 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- p.54 C1 - Etat du personnel
p.58 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
p.59 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
p.60 C3.2 - Liste des établissements publics créés
p.61 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
p.62 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

- p.63 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 04112	IG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIA Budget Conservatoire Rayonnement Départemental "Olivier Messian"	BP 2017
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	100,00	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	10,05	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	89,95	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****VUE D'ENSEMBLE****A1****FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 565 203,32	2 304 574,66

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 260 628,66

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	2 565 203,32	2 565 203,32
--	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	90 874,78	48 166,62

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 42 708,16

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	90 874,78	90 874,78
---	------------------	------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	2 656 078,10	2 656 078,10
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	275 242,55	0,00	265 861,70		265 861,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 312 476,63	0,00	2 264 500,00		2 264 500,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 774,00	0,00	2 500,00		2 500,00
Total des dépenses de gestion courante		2 591 493,18	0,00	2 532 861,70		2 532 861,70
66	Charges financières		0,00	0,00		0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 591 493,18	0,00	2 532 861,70		2 532 861,70
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	25 839,14		32 341,62		32 341,62
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 839,14		32 341,62		32 341,62
TOTAL		2 617 332,32	0,00	2 565 203,32		2 565 203,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 565 203,32

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	11 423,86	0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	210 000,00	0,00	230 000,00		230 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 216 988,46	0,00	2 059 175,00		2 059 175,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		2 438 412,32	0,00	2 289 175,00		2 289 175,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 438 412,32	0,00	2 289 175,00		2 289 175,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)	13 580,13		15 399,66		15 399,66
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		13 580,13		15 399,66		15 399,66
TOTAL		2 451 992,45	0,00	2 304 574,66		2 304 574,66

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

260 628,66

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 565 203,32

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

16 941,96

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	1 500,00		1 500,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	96 854,48	0,00	73 975,12		73 975,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'équipement		96 854,48	0,00	75 475,12		75 475,12
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
Total des dépenses financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		96 854,48	0,00	75 475,12		75 475,12
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	13 580,13		15 399,66		15 399,66
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		13 580,13		15 399,66		15 399,66
TOTAL		110 434,61	0,00	90 874,78		90 874,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

90 874,78

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 517,53	0,00	15 825,00		15 825,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement		16 517,53	0,00	15 825,00		15 825,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
Total des recettes financières			0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles d'investissement		16 517,53	0,00	15 825,00		15 825,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	25 839,14		32 341,62		32 341,62
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		25 839,14		32 341,62		32 341,62
TOTAL		42 356,67	0,00	48 166,62		48 166,62

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

42 708,16

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

90 874,78

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

16 941,96

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	265 861,70		265 861,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 264 500,00		2 264 500,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 500,00		2 500,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	32 341,62	32 341,62
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	2 532 861,70	32 341,62	2 565 203,32

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 565 203,32
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	15 399,66	15 399,66
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 500,00	0,00	1 500,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	73 975,12	0,00	73 975,12
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	75 475,12	15 399,66	90 874,78

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 874,78
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	230 000,00		230 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	2 059 175,00		2 059 175,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	15 399,66	15 399,66
Recettes de fonctionnement - Total		2 289 175,00	15 399,66	2 304 574,66

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	260 628,66
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 565 203,32
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	15 825,00	0,00	15 825,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		32 341,62	32 341,62
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		15 825,00	32 341,62	48 166,62

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	42 708,16
--	------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 874,78
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	275 242,55	265 861,70	
6011	Matières premières et fournitures autres que terrains	450,00	0,00	
60611	Eau et assainissement		1 000,70	
60612	Énergie - Électricité	40 068,56	40 660,97	
60622	Carburants	800,00	0,00	
60623	Alimentation	1 800,00	1 200,00	
60631	Fournitures d'entretien	1 600,00	3 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	16 000,00	16 000,00	
6064	Fournitures administratives	13 000,00	3 500,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	1 000,00	200,00	
611	Contrats de prestations de services	1 700,00	1 000,00	
6132	Locations immobilières	200,00	200,00	
6135	Locations mobilières	6 000,00	4 500,00	
61558	Autres biens mobiliers	3 500,00	5 500,00	
6156	Maintenance	8 500,00	6 300,00	
6161	Assurance multirisques	12 000,00	6 000,00	
6182	Documentation générale et technique	150,00	150,00	
6184	Versements à des organismes de formation	2 000,00	2 600,00	
6185	Frais de colloques et séminaires	17 000,00	12 000,00	
6188	Autres frais divers	1 000,00	1 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	1 200,00	
6226	Honoraires	12 923,99	50 100,03	
6228	Divers	14 500,00	7 000,00	
6231	Annonces et insertions		2 000,00	
6238	Divers	400,00	800,00	
6241	Transports de biens	700,00	800,00	
6247	Transports collectifs	400,00	1 000,00	
6251	Voyages et déplacements	100 000,00	79 000,00	
6257	Réceptions	1 000,00	1 000,00	
6262	Frais de télécommunications	14 500,00	16 000,00	
627	Services bancaires et assimilés	50,00	150,00	
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	3 000,00	2 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 312 476,63	2 264 500,00	
6218	Autre personnel extérieur	85 965,42	80 000,00	
6331	Versement de transport	6 760,00	7 500,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 800,00	7 000,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	35 146,21	35 000,00	
64111	Rémunération principale	1 156 955,00	1 135 000,00	
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	18 900,00	17 500,00	
64118	Autres indemnités	100 000,00	130 000,00	
64131	Rémunérations	95 750,00	130 000,00	
64138	Autres indemnités	34 600,00	18 000,00	
64168	Autres emplois d'insertion	14 000,00	0,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	250 000,00	243 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	406 500,00	380 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	8 500,00	10 000,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	55 000,00	38 000,00	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	10 000,00	8 000,00	
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	12 500,00	12 000,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 500,00	5 000,00	
6478	Autres charges sociales diverses	600,00	1 500,00	
6488	Autres charges	10 000,00	7 000,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante	3 774,00	2 500,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	774,00	0,00	
658	Charges diverses de la gestion courante	3 000,00	2 500,00	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		2 591 493,18	2 532 861,70	
66	Charges financières (b)		0,00	
67	Charges exceptionnelles (c)		0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		2 591 493,18	2 532 861,70	
023	Virement à la section d'investissement		0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	25 839,14	32 341,62	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	25 839,14	32 341,62	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		25 839,14	32 341,62	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonction		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		25 839,14	32 341,62	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 617 332,32	2 565 203,32	

+

RESTES A REALISER 2016 (11)	0,00
------------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 565 203,32
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	11 423,86	0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	11 423,86	0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	210 000,00	230 000,00	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	210 000,00	230 000,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	2 216 988,46	2 059 175,00	
747182	ETAT : DRAC Fonctionnement	110 000,00	110 000,00	
7473	Départements	581 150,00	561 150,00	
747581	Communauté Agglo. Provence-Alpes	669 189,23	654 762,73	
747582	Communauté Agglo. Durance Luberon Verdon	856 649,23	733 262,27	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		2 438 412,32	2 289 175,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 438 412,32	2 289 175,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	13 580,13	15 399,66	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées a.	13 580,13	15 399,66	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 580,13	15 399,66	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 451 992,45	2 304 574,66	

+

RESTES A REALISER 2016 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

260 628,66

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 565 203,32

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		1 500,00	
2051	Concessions et droits similaires		1 500,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	96 854,48	73 975,12	
2181	Installations générales, agencements et aménagements div	9 187,90	0,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	25 000,00	15 000,00	
2184	Mobilier	20 000,00	9 300,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	42 666,58	49 675,12	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
Total des dépenses d'équipement		96 854,48	75 475,12	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		96 854,48	75 475,12	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	13 580,13	15 399,66	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	13 580,13	15 399,66	
13912	Régions	3 628,36	3 796,14	
13913	Départements	6 022,96	6 907,96	
139151	GFP de rattachement	3 928,81	4 695,56	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		13 580,13	15 399,66	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		110 434,61	90 874,78	

+

RESTES A REALISER 2016 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

90 874,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 517,53	15 825,00	
1313	Départements	8 850,00	8 850,00	
131581	Communauté Agglo. Provence-Alpes	3 362,76	3 290,27	
131582	Communauté Agglo Durance Luberon Verdon	4 304,77	3 684,73	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		16 517,53	15 825,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
10222	F.C.T.V.A.		0,00	
Total des recettes financières			0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		16 517,53	15 825,00	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	25 839,14	32 341,62	
28181	Installations générales, agencements et aménagements div	779,44	779,44	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 273,30	6 202,20	
28184	Mobilier	3 008,23	3 008,23	
28188	Autres immobilisations corporelles	17 778,17	22 351,75	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		25 839,14	32 341,62	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		25 839,14	32 341,62	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		42 356,67	48 166,62	

+

RESTES A REALISER 2016 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	42 708,16
--	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	90 874,78
--	-----------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
	IV
	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	---	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	23 477,51	0,00	0,00	50 497,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 975,12
Equipements municipaux (2)		23 477,51	0,00	0,00	50 497,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 975,12
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	15 399,66											15 399,66
Total dépenses de l'exercice	16 899,66	23 477,51	0,00	0,00	50 497,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 874,78
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	16 899,66	23 477,51	0,00	0,00	50 497,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 874,78
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	32 341,62	4 747,50	0,00	0,00	11 077,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 166,62
RAR N-1 et reports	0,00	12 812,45	0,00	0,00	29 895,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 708,16
Total cumulé recettes d'investissement	32 341,62	17 559,95	0,00	0,00	40 973,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 874,78

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	122 274,32	608 216,00	0,00	0,00	1 834 713,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 565 203,32
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	122 274,32	608 216,00	0,00	0,00	1 834 713,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 565 203,32
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	256 347,16	537 040,00	0,00	0,00	1 511 187,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 304 574,66
RAR N-1 et reports	26 062,87	52 125,73	0,00	0,00	182 440,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 628,66
Total cumulé recettes de fonctionnement	282 410,03	589 165,73	0,00	0,00	1 693 627,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 565 203,32

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
	IV
	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		16 899,66	23 477,51	0,00	0,00	50 497,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 874,78
Dépenses réelles		1 500,00	23 477,51	0,00	0,00	50 497,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 475,12
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
2051	Concessions et droits similaires	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	23 477,51	0,00	0,00	50 497,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 975,12
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	12 000,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
2184	Mobilier	0,00	6 510,00	0,00	0,00	2 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 300,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	4 967,51	0,00	0,00	44 707,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 675,12
Dépenses d'ordre		15 399,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 399,66
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 399,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 399,66
13912	Régions	3 796,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 796,14
13913	Départements	6 907,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 907,96
139151	GFP de rattachement	4 695,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 695,56

RECETTES

Total recettes d'investissement													
Recettes réelles		0,00	17 559,95	0,00	0,00	40 973,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 874,78
001	Solde d'exécution de la section d'investissement rep	0,00	17 559,95	0,00	0,00	40 973,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 533,16
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	12 812,45	0,00	0,00	29 895,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 708,16
13	Subventions d'investissement	0,00	4 747,50	0,00	0,00	11 077,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 825,00
1313	Départements	0,00	2 655,00	0,00	0,00	6 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 850,00
131581	Communauté Agglo. Provence-Alpes	0,00	987,08	0,00	0,00	2 303,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 290,27
131582	Communauté Agglo Durance Luberon Verdon	0,00	1 105,42	0,00	0,00	2 579,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 684,73
Recettes d'ordre		32 341,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 341,62
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 341,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 341,62
28181	Installations générales, agencements et aménagements	779,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779,44
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 202,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 202,20
28184	Mobilier	3 008,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 008,23
28188	Autres immobilisations corporelles	22 351,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 351,75

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)		
	IV	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		122 274,32	608 216,00	0,00	0,00	1 834 713,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 565 203,32
Dépenses réelles		89 932,70	608 216,00	0,00	0,00	1 834 713,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 532 861,70
011	Charges à caractère général	82 932,70	24 913,50	0,00	0,00	158 015,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	265 861,70
60611	Eau et assainissement	1 000,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,70
60612	Énergie - Électricité	40 660,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 660,97
60623	Alimentation	0,00	660,00	0,00	0,00	540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 200,00	3 040,00	0,00	0,00	9 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
6064	Fournitures administratives	175,00	3 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6135	Locations mobilières	3 600,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
61558	Autres biens mobiliers	715,00	0,00	0,00	0,00	4 785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
6156	Maintenance	4 651,00	1 449,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
6161	Assurance multirisques	0,00	1 800,00	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
6162	Documentation générale et technique	0,00	91,50	0,00	0,00	58,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6164	Versements à des organismes de formation	0,00	1 300,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
6165	Frais de colloques et séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6186	Autres frais divers	0,00	300,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	480,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
6226	Honoraires	10 100,03	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 100,03
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6236	Divers	0,00	408,00	0,00	0,00	392,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	10 270,00	0,00	0,00	68 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00
6257	Réceptions	0,00	50,00	0,00	0,00	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6262	Frais de télécommunications	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
IV	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 000,00	583 302,50	0,00	0,00	1 674 197,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 264 500,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	77 600,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
6331	Versement de transport	0,00	1 650,00	0,00	0,00	5 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 540,00	0,00	0,00	5 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6336	Colisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	7 700,00	0,00	0,00	27 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
64111	Rémunération principale	0,00	249 700,00	0,00	0,00	885 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 135 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	9 712,50	0,00	0,00	7 787,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
64118	Autres indemnités	0,00	75 400,00	0,00	0,00	54 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
64131	Rémunérations	0,00	7 800,00	0,00	0,00	122 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
64138	Autres indemnités	0,00	180,00	0,00	0,00	17 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	53 460,00	0,00	0,00	189 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	243 000,00
6453	Colisations aux caisses de retraite	0,00	83 600,00	0,00	0,00	296 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 000,00
6454	Colisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	800,00	0,00	0,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
6455	Colisations pour assurance du personnel	0,00	8 360,00	0,00	0,00	29 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	1 760,00	0,00	0,00	6 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	0,00	2 640,00	0,00	0,00	9 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	1 100,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	300,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
6488	Autres charges	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
Dépenses d'ordre													
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 341,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 341,62
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corpore	32 341,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 341,62

RECETTES

Total recettes de fonctionnement	282 410,03	589 165,73	0,00	0,00	0,00	1 693 627,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 565 203,32
Recettes réelles	267 010,37	589 165,73	0,00	0,00	0,00	1 693 627,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 549 803,66
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	26 062,87	52 125,73	0,00	0,00	182 440,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 628,66
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	26 062,87	52 125,73	0,00	0,00	182 440,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 628,66
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	46 000,00	69 000,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	46 000,00	69 000,00	0,00	0,00	115 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
74	Dotations, subventions et participations	194 947,50	468 040,00	0,00	0,00	1 396 187,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 059 175,00
747182	ETAT : DRAC Fonctionnement	0,00	22 000,00	0,00	0,00	88 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Départementen	BP	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	
	IV
	A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
7473	Départements	56 145,00	188 435,00	0,00	0,00	336 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	561 150,00
747581	Communauté Agglo. Provence-Alpes	65 476,27	130 952,55	0,00	0,00	458 333,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	654 762,73
747582	Communauté Agglo. Durance Luberon Verdon	73 326,23	146 652,45	0,00	0,00	513 283,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	733 262,27
Recettes d'ordre		15 399,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 399,66
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	15 399,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 399,66
777	<i>Quote-part des subventions d'investissement transférées</i>	15 399,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 399,66

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	
	IV
	A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	122 274,32	608 216,00	730 490,32
Dépenses de l'exercice	122 274,32	608 216,00	730 490,32
011 Charges à caractère général	82 932,70	24 913,50	107 846,20
012 Charges de personnel et frais assimilés	7 000,00	583 302,50	590 302,50
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 341,62	0,00	32 341,62
RECETTES TOTALES (2)	282 410,03	589 165,73	871 575,76
Recettes de l'exercice	256 347,16	537 040,00	793 387,16
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 399,66	0,00	15 399,66
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	46 000,00	69 000,00	115 000,00
74 Dotations, subventions et participations	194 947,50	468 040,00	662 987,50
Restes à réaliser - reports	26 062,87	52 125,73	78 188,60
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	26 062,87	52 125,73	78 188,60

Sous-fonction 02	
020 Administration générale de la collectivité	
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	608 216,00
Dépenses de l'exercice	608 216,00
011 Charges à caractère général	24 913,50
012 Charges de personnel et frais assimilés	583 302,50
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
RECETTES TOTALES (2)	589 165,73
Recettes de l'exercice	537 040,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	69 000,00
74 Dotations, subventions et participations	468 040,00
Restes à réaliser - reports	52 125,73
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf)	52 125,73

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.1
DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	31 Expression artistique	33 Action culturelle	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 761 218,00	73 495,00	1 834 713,00
Dépenses de l'exercice	1 761 218,00	73 495,00	1 834 713,00
011 Charges à caractère général	102 685,50	55 330,00	158 015,50
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 656 032,50	18 165,00	1 674 197,50
65 Autres charges de gestion courante	2 500,00	0,00	2 500,00
RECETTES TOTALES (2)	1 379 554,33	314 073,23	1 693 627,56
Recettes de l'exercice	1 249 240,00	261 947,50	1 511 187,50
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	92 000,00	23 000,00	115 000,00
74 Dotations, subventions et participations	1 157 240,00	238 947,50	1 396 187,50
Restes à réaliser - reports	130 314,33	52 125,73	182 440,06
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déf	130 314,33	52 125,73	182 440,06

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 31
	311 Expression musicale, lyrique et chorégraphique
CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	1 761 218,00
Dépenses de l'exercice	1 761 218,00
011 Charges à caractère général	102 685,50
012 Charges de personnel et frais assimil	1 656 032,50
65 Autres charges de gestion courante	2 500,00
RECETTES TOTALES (2)	1 379 554,33
Recettes de l'exercice	1 249 240,00
70 Produits des services, du domaine et \	92 000,00
74 Dotations, subventions et participation	1 157 240,00
Restes à réaliser - reports	130 314,33
002 Résultat de fonctionnement reporté (	130 314,33

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		IV
DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
DEPENSES TOTALES (2)	16 899,66	23 477,51	40 377,17
Dépenses de l'exercice	16 899,66	23 477,51	40 377,17
Non individualisées en opérations	16 899,66	23 477,51	40 377,17
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	15 399,66	0,00	15 399,66
20 Immobilisations incorporelles	1 500,00	0,00	1 500,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	23 477,51	23 477,51
RECETTES TOTALES (2)	32 341,62	17 559,95	49 901,57
Recettes de l'exercice	32 341,62	4 747,50	37 089,12
Non affectées aux opérations	32 341,62	4 747,50	37 089,12
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	32 341,62	0,00	32 341,62
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	4 747,50	4 747,50
Restes à réaliser - reports	0,00	12 812,45	12 812,45
Non affectées aux opérations	0,00	12 812,45	12 812,45
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00	12 812,45	12 812,45

Sous-fonction 02	
020 Administration générale de la	
DEPENSES TOTALES (2)	23 477,51
Dépenses de l'exercice	23 477,51
Non individualisées en opérations	23 477,51
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00
20 Immobilisations incorporelles	0,00
21 Immobilisations corporelles	23 477,51
RECETTES TOTALES (2)	17 559,95
Recettes de l'exercice	4 747,50
Non affectées aux opérations	4 747,50
040 Opérations d'ordre de transfert entre sec	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-B

23

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Départementen	BP	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.2
DETAIL INVESTISSEMENT	

Sous-fonction 02	
	020
	Administration générale de la
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	4 747,50
Restes à réaliser - reports	12 812,45
Non affectées aux opérations	12 812,45
001 Solde d'exécution de la section d'investis	12 812,45

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1.2
DETAIL INVESTISSEMENT	

FONCTION 3 Culture

CHAPITRES (1)	31 Expression artistique	Total
DEPENSES TOTALES (2)	50 497,61	50 497,61
Dépenses de l'exercice	50 497,61	50 497,61
Non individualisées en opérations	50 497,61	50 497,61
21 Immobilisations corporelles	50 497,61	50 497,61
RECETTES TOTALES (2)	40 973,21	40 973,21
Recettes de l'exercice	11 077,50	11 077,50
Non affectées aux opérations	11 077,50	11 077,50
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	11 077,50	11 077,50
Restes à réaliser - reports	29 895,71	29 895,71
Non affectées aux opérations	29 895,71	29 895,71
001 Solde d'exécution de la section d'investis	29 895,71	29 895,71

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 31
	311 Expression musicale, lyrique et
DEPENSES TOTALES (2)	50 497,61
Dépenses de l'exercice	50 497,61
Non individualisées en opérations	50 497,61
21 Immobilisations corporelles	50 497,61
RECETTES TOTALES (2)	40 973,21
Recettes de l'exercice	11 077,50
Non affectées aux opérations	11 077,50
13 Subventions d'investissement (sauf 138)	11 077,50
Restes à réaliser - reports	29 895,71
Non affectées aux opérations	29 895,71
001 Solde d'exécution de la section d'investis	29 895,71

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

B-1-1-B

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Départementen			BP	2017
--	--	--	----	------

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		A2.1
CREDITS DE TRESORERIE (1)		

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	
	A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
Total général												

9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du principal de la dette, en indiquant le montant de la dette, en indiquant le

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 788.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)		IV
		A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées (6)	Taux minimal (7)	Taux maximal (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)												
Barrière simple (B)												
Option d'échange (C)												
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)												
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)												
Autres types de structures (F)												
TOTAL GENERAL												

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)		IV A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Département	BP	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE		
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)		
		IV
		A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOC81015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	17/11/2010
Linéaire	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	20	17/11/2010
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	5	17/11/2010
Linéaire	2184 Mobilier	10	17/11/2010
Linéaire	2188 Autres immobilisations corporelles	10	17/11/2010

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		15 399,66	15 399,66
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		15 399,66	15 399,66
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	15 399,66	15 399,66
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	15 399,66	0,00	D001 0,00	15 399,66

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		32 341,62	III 32 341,62
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		32 341,62	32 341,62
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	779,44	779,44
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 202,20	6 202,20
28184	Mobilier	3 008,23	3 008,23
28188	Autres immobilisations corporelles	22 351,75	22 351,75
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	32 341,62	0,00	42 708,16	0,00	75 049,78

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 15 399,66
Ressources propres disponibles	IV 75 049,78
Solde	V = IV - II (6) + 59 650,12

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A7.2.1
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

	DEPENSES (1)			RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
			Recettes issues de la TEOM		
			Dotations et participations reçues		
			Autres recettes de fonctionnement éventuelles		
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	Ax.2.2
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

IV - ANNEXES		
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)		IV
		A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés
				Total (4)
	DEPENSES (a)			
	Dépenses nettes (a-c)			
	RECETTES (b)			
	Recettes nettes (b-d)			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

B-3-4-A9

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	IV
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES		
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	IV	
	B1.2	

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 2 289 175,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Département	BP	2017
--	----	------

IV - ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	IV
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B3
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00	
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :			

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Départementen	BP	2017
--	----	------

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	IV
	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6	3	9	0	0	0
Directeur général des services 40 000 à 80 000 hab	A	1	0	1	0	0	0
Rédacteur	B	1	0	1	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1	3	4	0	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint Administratif de 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE (c)		0	2	2	0	0	0
Adjoint technique de 2ème classe	C	0	2	2	0	0	0
FILIERE CULTURELLE (h)		29	6	35	0	7	7
Professeur d'Enseignement Artistique classe normale	A	12	2	14	0	0	0
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	A	1	0	1	0	0	0
AEA principal 1ère classe accompagnement	B	0	0	0	0	1	1
AEA principal 1ère classe danse traditionnelle	B	0	0	0	0	1	1
AEA principal 1ère classe éveil chant	B	0	0	0	0	1	1
AEA principal 1ère classe flûte traversière	B	0	0	0	0	1	1
AEA principal 1ère classe jazz vocal	B	0	0	0	0	1	1
AEA principal 1ère classe musique actuelle	B	0	0	0	0	1	1
AEA principal 1ère classe trompette	B	0	0	0	0	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique principal 1ère classe	B	0	0	0	0	1	1
Assistant d'Enseignement Artistique principal 2ème classe	B	13	3	16	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		35	11	46	0	7	7

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Département	BP	2017
--	----	------

IV - ANNEXES		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017		
	IV	
	C1	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

SMG CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL O.MESSIAEN - 04 - Budget Conservatoire Rayonnement Département	BP	2017
--	----	------

IV - ANNEXES		
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017		
	IV	
	C1	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				99 794,00		
AEA principal 1ère classe accompagnement	B	CULT		12 330,00	vacance	CDD
AEA principal 1ère classe danse traditionnelle	B	CULT		26 639,00	vacance	CDI
AEA principal 1ère classe éveil chant	B	CULT		10 421,00	vacance	CDD
AEA principal 1ère classe flûte traversière	B	CULT		16 458,00	vacance	CDD
AEA principal 1ère classe jazz vocal	B	CULT		6 013,00	vacance	CDD
AEA principal 1ère classe musique actuelle	B	CULT		18 103,00	vacance	CDD
AEA principal 1ère classe trompette	B	CULT		9 830,00	vacance	CDD
TOTAL GENERAL				99 794,00		

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	IV
	C1

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : missions non rattachables à une filière.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a : article 3, 1^{ère} alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1^{er} : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2^e : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3^e : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4^e : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5^e : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Présidente,
A Digne-les-Bains, le 1 3 MARS 2017
Le Présidente,

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
VOTES : Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session 1 3 MARS 2017
A Digne-les-Bains, le 13/03/2017

Date de convocation : 02/03/2017

Les membres du Comité syndical,

Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat mixte de gestion	
Robert LAURENTI, 1er Vice-Présient du Syndicat mixte de gestion	
Sophie BALASSE, Vice-Président du Conseil départemental	
Pascal ANTIQ, Vice-Président Durance Luberon Verdon Agglo	
Claude FIAERT, Vice-Président Communauté d'agglo Provence Alpes	
Sylive AILLAUD, représentante Communauté d'agglo Provence Alpes	
Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale	
Alberte VALLEE, Conseillère départementale	



Certifié exécutoire par le Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14 MARS 2017 et de la publication le 14 MARS 2017

A Digne-les-Bains, le 14 MARS 2017